

APPEL A PROPOSITION

CABINET D'AVOCAT CONSEILS

1. Contexte et justification :

Au Mali depuis 1975 à travers les projets d'urgence, CARE Mali travaille pour le développement socio-économique durable des communautés. Aujourd'hui, le programme de CARE figure parmi les plus vastes programmes de développement durable au Mali.

CARE Mali est une ONG Internationale composée de personnel national et expatrié de différents niveaux de qualification.

L'intervention de CARE Mali s'effectue actuellement grâce à un effectif national, des partenaires de mise en œuvre, fournisseurs, prestataires et consultants repartis entre la Direction nationale (Bureau de Bamako) et les projets implantés dans les régions de Sikasso, Koutiala, Bougouni, Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou.

CARE Mali fait un appel à proposition des cabinets d'avocats conseils pour une assistance et représentation dans la gestion des relations individuelles et collectives du travail, tant en phase précontentieuse que contentieuse avec ses employés, ses partenaires et ses prestataires.

2. Objectifs/ description des services recherchés

L'objectif et les services recherchés au nom de CARE International au Mali conformément à ce qui suit :

1. Assister et représenter dans la gestion des relations individuelles et collectives du travail, tant en phase précontentieuse que contentieuse avec ses employés, ses partenaires et ses prestataires.
2. Rendre compte par écrit et de façon régulière du déroulement des instances.
3. Fournir des services juridiques complets et proactifs ;
4. Fournir des conseils juridiques et compréhensibles qui tiennent compte de manière appropriée des préoccupations locales et de la question spécifique traitée ;
5. Résoudre les problèmes et formuler des alternatives conformément aux exigences légales ;
6. Aider la direction à identifier et à quantifier les risques ; et

Conformément à ce qui précède, l'avocat conseil doit fournir des services juridiques qui sont en tout temps compétents, professionnels, opportuns et avec le plus haut degré d'intégrité, ainsi que conformes à toutes les normes applicables établies par le barreau de Mali. Le conseiller juridique doit posséder, sans toutefois s'y limiter, une expertise dans les domaines suivants :

1. L'enregistrement local et le respect des exigences du gouvernement de la République du Mali.
2. Conformité au droit du travail, y compris les questions fiscales relatives à l'emploi, aux avantages sociaux, aux permis de travail, aux visas, etc.

3. Gestion des litiges et des différends avec les employés actuels et anciens employés, les entrepreneurs locaux, les partenaires de mise en œuvre, les bailleurs (maisons) les fournisseurs et autres ;
4. Examen, rédaction et/ou orientation de documents et de politiques, y compris la conformité à la législation Malienne ;
5. Protection de la propriété intellectuelle et licences ; et
6. Des conseils proactifs sur les nouveaux développements juridiques relatifs à l'exposition anticipée ou potentielle de CARE International au Mali.

2.2 Le recouvrement des créances et défauts de paiement:

Assister CARE Mali dans le recouvrement de toutes les créances et défauts de paiement. Exercer toutes poursuites devant les tribunaux compétents, citer à comparaître, traiter et transiger, obtenir tous jugements et arrêts, exercer toutes voies de recours ou s'en désister, procéder à tous ordres et distributions et toucher le montant des collocations.

2.3 Autres :

2.3.1 Conseils :

L'avocat aura pour mission d'informer CARE Mali sur l'état de la réglementation applicable à chaque situation et la forme juridique la plus appropriée, en procédant aux formalités et diligences utiles dans tous les domaines du droit (droit des affaires, droit social, droit fiscal, droit de la famille, droit des transports, droit des assurances, droit pénal, droit immobilier, droit de l'environnement...);

2.3.2 Assistance :

Assistance et réparation, tant en demandant qu'en défendant devant les administrations et organismes publics et privés ainsi que dans toutes les instances judiciaires.

2.3.3 Rédaction :

L'avocat sera également l'interlocuteur privilégié pour la rédaction des contrats et conventions.

Il aidera dans la rédaction des contrats de travail, conventions et transactions ou encore tous les actes juridiques se rapportant à l'activité de la mission etc.

En cas de litige avec un tiers, l'avocat pourra intervenir pour aider les parties à trouver un accord amiable et il se situe alors tant comme conciliateur que comme rédacteur de la transaction convenue. Il s'assure ensuite de l'exécution des obligations contractuelles ainsi fixées.

3. Profil de l'Avocat :

- Diplôme Supérieur Universitaire (Bac+5) spécialité droit social ;
- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) ou équivalent ;
- Compétences avérées en Droit Social ;
- Inscrit à l'ordre des avocats du Mali /barreau du Mali ;
- Expériences professionnelles similaires de plus de 5 ans ;
- Sens de l'analyse et de la synthèse ;

- Grandes capacités d'expression orale et écrite ;
- Ténacité et rigueur ;
- Aptitudes relationnelles ;
- Expériences dans les Organismes Internationales.

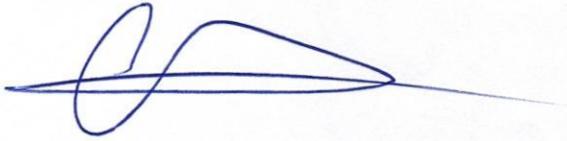
4. Période et durée du contrat :

La durée de la mission est de deux (02) ans à compter de la date de signature par les deux parties.

Préparé par :

Counta TOURE

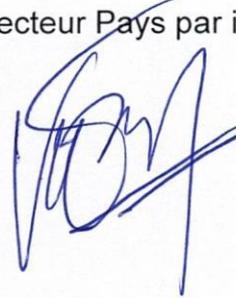
Directrice des Opérations, P&C



Approuvé par :

Jean KEAN

Directeur Pays par intérim



17/05 2024